

DELIBERATIONS :

Point 14

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports moral et financier sur la marche de l'Association au cours de l'exercice clos le 30 avril 2025 et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que les conventions réglementées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par la Direction au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus aux membres du Comité Directeur de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2024-2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Point 15

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 113 356,41 € € au report à nouveau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.